

Formulaire de vote par correspondance

Assemblée générale U nep Aura du jeudi 5 février 2026

Je soussigné(e) : _____

Entreprise : _____

adhérent(e) de l'U nep Auvergne-Rhône-Alpes et à jour du paiement de sa cotisation,
Après avoir pris connaissance du texte ci-dessous de la résolution proposée au vote de
l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 février 2026,

Résolution unique : Election du Président de l'U nep Auvergne-Rhône-Alpes Après présentation de la lettre de candidature, ci-annexée, du candidat unique, Monsieur André BISACCIA est élu Président de l'U nep Auvergne-Rhône-Alpes. Et conformément à l'article 3 du TITRE 3 – ASSEMBLEES GENERALES des statuts du Syndicat,

Déclare émettre le vote suivant sur ladite résolution (cochez ci-dessous la case de votre choix) :

- POUR
- CONTRE
- ABSTENTION

Fait à :

le :

Signature :

NOTE IMPORTANTE : Toute abstention exprimée dans le présent formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution concernée. L'indication de deux votes contradictoires au regard d'une même résolution vaudra un vote défavorable à l'adoption de cette résolution. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si ce formulaire parvient à l'U nep Auvergne-Rhône-Alpes par courrier recommandé avec accusé de réception, lettre recommandée électronique ou remise en mains propres, avant le 30 janvier 2026.